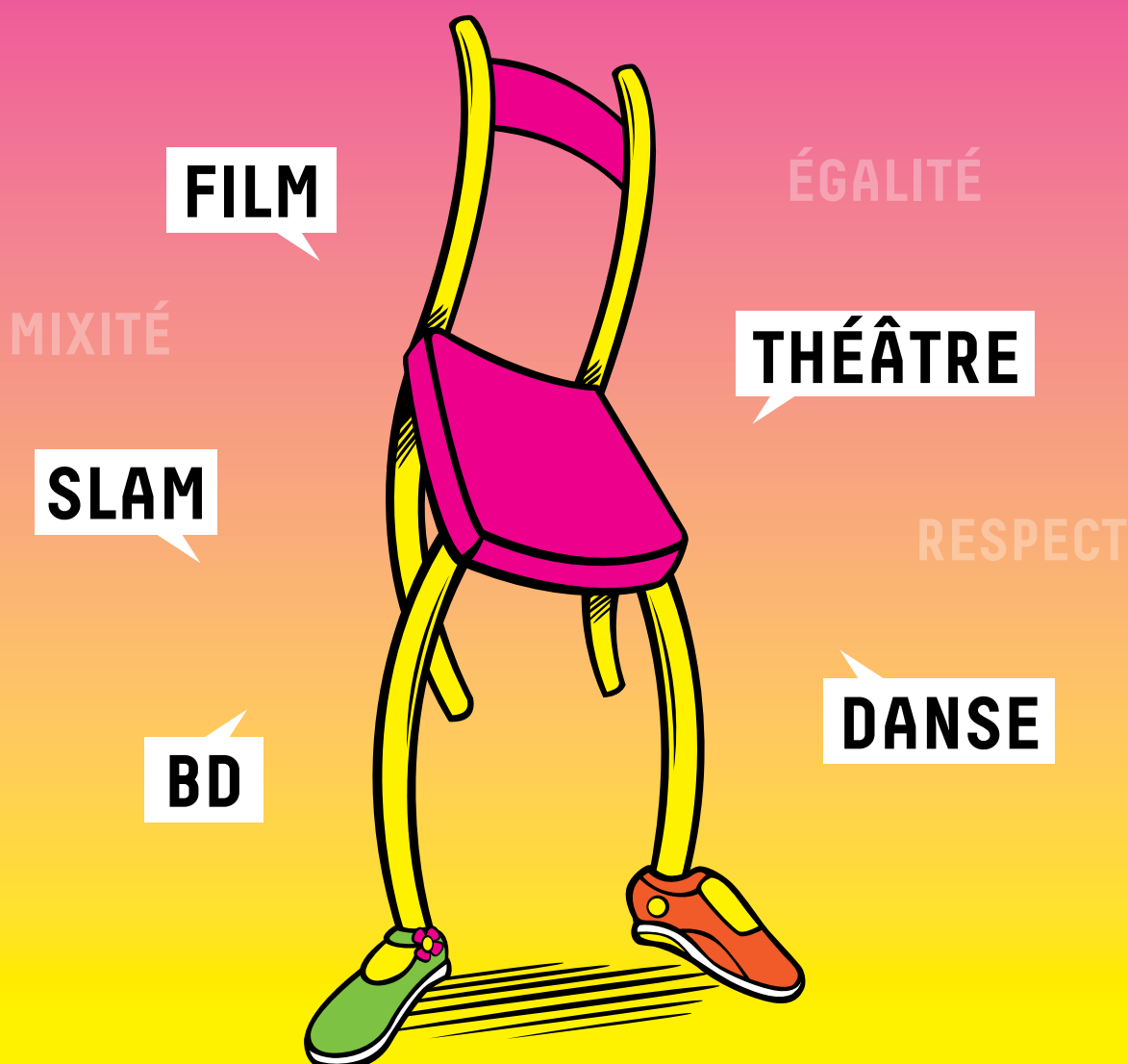


Jeunes, de 7 à 26 ans, à vos idées, à votre expression

DONNEZ FORME À L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

LA MÉTRO VOUS SOUTIENT



DOSSIER DE CANDIDATURE
APPEL À PROJETS 2013-2014
CONCOURS OUVERT JUSQU'AU 15 NOVEMBRE 2013



APPEL À PROJETS

SI VOUS AVEZ DES ENVIES, DES IDÉES DE PROJETS, POUR FAVORISER LA MIXITÉ, LE RESPECT MUTUEL, OUVRIR LES ESPRITS ET IMAGINER DES NOUVELLES FAÇON DE VIVRE ENSEMBLE, SORTIR DES STÉRÉOTYPES, LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA VIOLENCE... FAITES-LE VOIR, FAITES-LE SAVOIR !

CONTEXTE

La Métro développe une démarche de promotion de l'égalité et de lutte contre toutes les discriminations.

Depuis 2007, elle est signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Elle s'appuie sur la Maison pour l'égalité femmes-hommes pour agir sur le territoire et proposer un centre de ressources. Pour diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est avec les nouvelles générations qu'il faut compter. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, la Métro met l'accent sur les jeunes, avec :

- des temps de sensibilisations dans des écoles, collèges, lycées...
- des formations pour les professionnel-les de la jeunesse
- cet appel à projets.

LE TYPE DE PROJET RETENU - SOUTENU

Tous types de projets, portés par des jeunes filles et /ou garçons, de 7 à 26 ans, seul-es ou en groupe. La Métro propose de les accompagner, de les faire connaître sur le territoire de l'agglomération, et de leur donner un petit coup de pouce financier si besoin. Les projets retenus seront présentés lors d'un temps fort en mai-juin 2014

POUR PARTICIPER

- Date limite de dépôt des candidatures : 15 novembre 2013
- Avoir entre 7 et 26 ans (les mineur(e)s doivent être accompagné(e)s d'une personne majeure pour recevoir un coup de pouce financier)
- Habiter l'agglomération grenobloise
- Etre en Groupe ou en Solo
- Etre accompagné(e)s ou non par une structure

COMMENT SE DÉROULE LA SÉLECTION ?

Le comité de sélection sera composé de plusieurs communes de l'agglomération. Une dizaine de projets seront retenus pour être présentés lors du temps fort de mai-juin 2014. Tous les projets financés devront participer à ce temps fort.

Une attestation particulière sera portée sur :

- le message
- l'originalité du projet
- la diversité des formes artistiques
- la diversité des communes de l'agglomération représentées.

Bien que ce ne soit pas des critères obligatoires, le comité de sélection sera également attentif à la mixité du groupe, et l'autonomie et l'implication des membres du groupe.

Envoyer ce dossier rempli, soit par mail à l.carenza@ville-echirolles.fr soit par courrier à **Maison de l'égalité Femmes-Hommes.** À l'attention de Lucie Carenza
2 rue Picasso
38130 Échirolles.
Tél. : 04 38 70 01 03

<p>BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR LE PROJET ?</p>	<p>Besoin d'une aide financière : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, préciser le montant et joindre le budget global en annexe : </p> <p>Besoin d'aide technique ou logistique ? : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui préciser :</p> <p>Besoin d'un accompagnement thématique sur l'égalité des sexes ? : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>	
<p>PARTICIPANTE(S) ET PARTICIPANT(S) DU PROJET (si vous êtes plus de 4, merci de le compléter sur papier libre)</p>	<p>Contact Nom/Prénom Âge..... Adresse..... Tel..... Email.....</p>	<p>Contact Nom/Prénom Âge..... Adresse..... Tel..... Email.....</p>
<p>ÊTES-VOUS ACCOMPAGNÉ(ÉS) PAR UNE STRUCTURE POUR CONCEVOIR ET RÉALISER VOTRE PROJET?</p>	<p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui préciser : Nom de la structure :..... Adresse :..... Tél. :.....</p>	
<p>SI VOUS ÊTES MINEUR(ES), INDIQUEZ LE NOM ET LES COORDONNÉES DE LA PERSONNE MAJEURE QUI POURRA RECEVOIR LA SUBVENTION SI ELLE VOUS EST ACCORDÉE :</p>	<p>Nom :..... Adresse :</p>	



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

La Métro est signataire depuis 2007 de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Elle confie depuis 2008 à la Maison pour l'égalité femmes-hommes le développement d'une fonction-ressource d'agglomération, qui met en oeuvre le volet externe des actions de la Métro en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il s'agit de favoriser le développement d'une « culture du genre et de l'égalité », la capitalisation et l'essaimage des pratiques, le développement des échanges et d'outils opérationnels pour les acteurs à l'échelle communautaire.

Ces actions s'inscrivent de plain-pied dans le cadre de la démarche promotion de l'égalité, telle qu'elle a été définie par la délibération-cadre du 16 septembre 2011 : elle est constituée de l'ensemble des actions de la Métro qui visent à prévenir et à lutter contre toutes les discriminations, directes ou indirectes. Elle vise à donner une cohérence et une visibilité à ces actions en faveur de l'égalité, aussi bien au niveau interne que vis-à-vis des partenaires. La promotion d'une culture du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes relève d'une perspective de changement sociétal à moyen voire long terme. Il existe de ce fait un enjeu fort à diffuser cette culture auprès des jeunes générations. La Métro souhaite saisir l'année scolaire 2013-2014 pour développer un programme d'actions centré sur les jeunes à travers :

- des temps de sensibilisation auprès des publics (interventions dans les écoles, collèges et lycées)
- des temps de formation pour les professionnel-les de la jeunesse
- un appel à projets.

L'appel à projets « jeunes pour l'égalité » est lancé dans l'objectif de susciter, accompagner ou valoriser des initiatives afin de mobiliser et sensibiliser des jeunes aux enjeux de l'égalité femmes-hommes.

Le présent règlement intérieur, adopté par délibération en conseil de communauté du 27 septembre 2013, fixe les règles de fonctionnement et de gestion de l'appel à projets

ARTICLE 1 : OBJECTIF DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets a pour objectif de valoriser des projets de jeunes habitant-es de l'agglomération contribuant à la diffusion d'une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets seront présentés lors d'un événement grand public qui sera organisé en fin d'année scolaire (mai-juin 2014). Si la demande en est faite lors de la candidature, une subvention peut être attribuée pour aider à la réalisation des projets retenus. Tous les projets, retenus ou non dans le cadre de l'appel à projets, pourront bénéficier de l'accompagnement de la Maison pour l'égalité femmes-hommes (méthodologie, prêt d'outils pédagogiques ou d'exposition...).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE SÉLECTION

Un dossier de candidature sera disponible en téléchargement sur le site Internet de Grenoble-Alpes Métropole (la Métro) et sur celui de la Maison pour l'égalité femmes-hommes.

On appelle « porteur ou porteuse de projet » toute personne ou groupe de personnes qui dépose un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets. On appelle « attributaire » toute personne, physique ou morale, à laquelle la Métro attribue une subvention.

ARTICLE 3 : LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Une attention particulière sera apportée à la qualité du message et à l'originalité du projet.

Peut être retenu dans le cadre de l'appel à projets tout projet contribuant à la diffusion d'une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, ou traitant d'un thème s'y rapportant : mixité, égalité, respect, lutte contre les comportements sexistes, lutte contre les violences sexistes, refus des stéréotypes et des discriminations sexistes, droits des femmes...

Les projets retenus pourront prendre des formes très différentes. A titre d'exemple, il pourrait s'agir de production écrite, bande dessinée, slam, théâtre, photographie, exposition, musique, jeu, conférence, vidéo...

Bien que ce ne soit pas un critère obligatoire, lorsque le projet est porté par un groupe, le jury sera attentif à la mixité du groupe, à l'autonomie et à l'implication des membres du groupe.

ARTICLE 3 : COMPOSITION ET RÔLE DU JURY

Le jury est présidé par Alberte Dessarts, conseillère déléguée à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations et à l'accessibilité.

Les communes membres du réseau d'agglomération pour l'égalité femmes-hommes sont invitées à participer au jury.

Les décisions du jury se prennent par consensus. En cas de désaccord, la présidente du jury prend la décision finale.

Le jury examine les dossiers, vérifie l'éligibilité des projets au regard des critères. Il soumettra les projets retenus et, le cas échéant, les montants des subventions attribuées à la décision du Conseil de communauté du vendredi 20 décembre 2013.

ARTICLE 4 : MONTANT DES SUBVENTIONS

Une enveloppe de 5 000 € est prévue pour l'appel à projets 2013.

Le jury proposera un montant de subvention en fonction de la qualité des projets présentés, des demandes des porteurs de projets et du nombre final de projets subventionnés.

Le montant de la subvention pourra être variable selon les projets, en sachant qu'il ne pourra pas couvrir la totalité du coût du projet. Ces propositions seront soumises à validation du Conseil de communauté du vendredi 20 décembre 2013.

ARTICLE 5 : PROCÉDURE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS ALLOUÉES

Les subventions attribuées seront versées sous réserve de la transmission par l'attributaire désigné dans le dossier de candidature d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à son nom.

Les sommes sont virées par la Métro, sous forme de mandat administratif, sur le compte bancaire de l'attributaire de la subvention.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les porteurs de projet ont l'obligation de communiquer sur le soutien que leur apporte la Métro.

Pour cela, ils doivent prévoir d'apposer de manière lisible le logo de la Métro (téléchargeable sur le site Internet de la métro) sur tous leurs supports de communication et de faire mention de ce soutien lors des communication publiques.

Par ailleurs, les porteurs de projet autorisent la Métro à communiquer sur l'ensemble des projets retenus.



Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01
T - 04 76 59 59 59 F - 04 76 59 56 50

lametro.fr



MAISON POUR L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES

T - 04 38 70 17 70

maison-egalite-femmes-hommes.fr

